

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 septembre 2023

Convocation du 06/09/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le douze du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents :** Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

**Excusés:**

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick,  
M. REIGNIER Maxime représenté par Mme GALLARD Corine,  
Mme LE SAGE Gwenaëlle

**Secrétaire de séance :** Mme JAMET Amélie

DCM 2023-09-095 **Tarif vente de bois – parcelle ZP 84:**

Acte 3.6 : domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

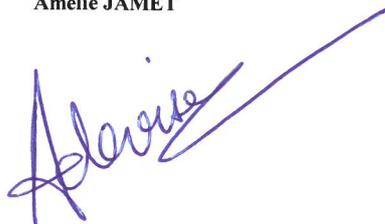
Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-07-076 en date du 20 juillet 2021, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne décharge communale (parcelle ZP 84 – lieu-dit les rouillères – 1ha 88a 89ca). Le SIEMML a transmis un modèle d'appel à manifestation d'intérêt et dispose désormais d'un technicien pouvant apporter une assistance technique sur ce dossier. Le bois qui se trouve sur la parcelle peut être mis en vente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de vendre, sur pied, le bois situé sur la parcelle ZP 84 au prix de 12€/m<sup>3</sup> à monsieur Didier COUÉ et autorise Monsieur le Maire à encaisser les recettes correspondantes.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

